AMNESTY INTERNATIONAL

DÉCLARATION PUBLIQUE

AILRC-FR

Index AI : AFR 16/2439/2015

14 septembre 2015

Le Conseil des droits de l'homme doit agir pour prévenir une crise des droits humains au Burundi

Déclaration écrite d'Amnesty International au Conseil des droits de l'homme des Nations unies à l'occasion de sa 30e session (14 septembre – 2 octobre 2015)

Après plus d'une décennie durant laquelle le Burundi, sorti de la guerre civile, a connu une situation de paix et de stabilité relatives, le pays se retrouve aujourd'hui en pleine crise politique et voit planer le risque d'un nouveau conflit armé interne. Le rapport établi pour cette session par le rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition à l'issue de sa mission au Burundi souligne la nécessité de mettre en œuvre de sérieux efforts pour réparer les violations commises dans le passé afin d'en finir avec la tradition d'impunité et de garantir la protection des droits humains, aujourd'hui et dans le futur.

Le Conseil des droits de l'homme doit prendre sans attendre les mesures nécessaires pour prévenir de nouvelles violations graves des droits humains dans le pays.

Contexte

Le 26 avril 2015, des manifestations contre la décision du président Pierre Nkurunziza de briguer un troisième mandat à la tête du pays ont commencé à Bujumbura, la capitale du Burundi. Elles se sont poursuivies jusqu'à la mi-juin. De nombreux Burundais ont vu dans l'initiative du président une violation de la Constitution et de l'Accord d'Arusha de 2000, qui a mis fin à la guerre civile dans le pays.

Le 13 mai, des officiers militaires ont tenté de renverser le gouvernement. Après d'intenses combats entre leurs partisans et les branches de l'armée restées fidèles au chef de l'État, les leaders de la tentative ont reconnu leur échec le lendemain. Le 25 juin, le général Philbert Habarugira, réfugié à l'étranger après avoir participé au putsch avorté, a annoncé dans un message audio diffusé sur Internet qu'il comptait organiser une rébellion armée contre le gouvernement du président Pierre Nkurunziza.

Le 24 juillet, Pierre Nkurunziza a été déclaré vainqueur de l'élection présidentielle. Il a été officiellement investi dans son troisième mandat le 20 août.

Le général Adolphe Nshimirimana, ancien chef des services du renseignement et allié proche du président, a été assassiné le 2 août. Depuis, plusieurs homicides ciblés sont intervenus, aussi bien contre des membres du parti au pouvoir que contre des opposants.

Usage excessif de la force par les forces de l'ordre lors des manifestations

Alors que des préparatifs avaient été mis en place pour la gestion des rassemblements publics pendant la période électorale de 2015, le gouvernement a décrété l'interdiction de toutes les manifestations. Face aux mouvements de protestation d'avril, les autorités ont réagi comme s'il s'agissait d'une insurrection. Cette attitude, loin de désamorcer la contestation, n'a fait que l'exacerber.

Amnesty International a recueilli des informations montrant que la police a réprimé avec violence les manifestations de Bujumbura. Face aux manifestants, les policiers ont recouru à une force excessive, disproportionnée et parfois meurtrière, allant jusqu'à tirer sur des manifestants non armés qui s'enfuyaient. Même lorsque des enfants se trouvaient parmi les manifestants, les agents n'ont fait preuve d'aucune mesure dans l'usage de balles réelles et de gaz lacrymogène. Selon le Fonds des Nations unies pour l'enfance, huit enfants au moins ont été tués dans le cadre de la crise actuelle.

On ne dispose guère d'information sur des enquêtes qui auraient pu être ouvertes sur les incidents liés aux manifestations. Personne parmi les victimes ou proches de victimes interviewés par Amnesty International n'avait porté plainte contre la police. Plusieurs parents de victimes et membres du personnel médical ont fait état d'actes d'intimidation de la part des forces de sécurité et expliqué qu'ils avaient de ce fait peur de porter plainte.

Torture et autres mauvais traitements en détention

Depuis avril 2015, la police nationale du Burundi et le service du renseignement ont utilisé la torture et d'autres formes de mauvais traitements en détention, pour extorquer des « aveux » forcés à des opposants au président Nkurunziza et pour étouffer les voix dissidentes. Amnesty International a reçu les témoignages d'un militant des droits humains et d'un journaliste arrêtés en raison de leur participation présumée à des manifestations. Les deux hommes ont déclaré avoir été frappés à coups de barre de fer, de câbles électriques et de matraque, soumis à des décharges électriques et contraints à s'assoir dans de l'acide pour batteries.

Plusieurs agents publics et militants burundais des droits humains ont déclaré à Amnesty International que la pratique de la torture était en hausse dans le pays. En mai et en juillet 2015, Amnesty International a interviewé 11 hommes qui ont déclaré avoir été soumis à la torture et à d'autres mauvais traitements, dans deux lieux distincts de Bujumbura. L'organisation s'est également entretenue avec deux hommes qui ont vu d'autres personnes subir ce genre de traitements. Ces récits, ainsi que les informations recueillies auprès d'autres sources dignes de foi, mettent en évidence le fait que les cas sur lesquels Amnesty International a travaillé s'inscrivent dans un contexte bien plus large de torture et de mauvais traitements en détention au Burundi.

Répression contre la liberté d'expression

La répression contre les médias indépendants s'est fortement accentuée depuis le putsch raté. Les 13 et 14 mai, les infrastructures de quatre stations de radio indépendantes ont été détruites par des inconnus. Le 26 avril, ces médias s'étaient vu imposer l'interdiction d'émettre en dehors de Bujumbura. Des journalistes burundais et étrangers ont reçu des menaces de la part d'agents de l'État. La presse écrite fonctionne toujours, mais non sans difficultés. Le 3 août, Pierre Claver Mbonimpa, un militant des droits humains très connu, a survécu à une tentative d'assassinat perpétrée par des hommes armés.

Chaîne de commandement parallèle

En interviewant des policiers et des spécialistes burundais du maintien de l'ordre, Amnesty International a constaté que, pour servir leurs intérêts personnels ou politiques, des personnes occupant des postes à responsabilité contournaient la chaîne de commandement officielle de la police et donnaient des ordres s'inscrivant en violation des normes régionales et internationales en matière de droits humains, y compris du

droit à la vie. Tant qu'on laisse fonctionner ces structures de commandement parallèles, les initiatives entreprises en vue de réformer le secteur de la sécurité et l'important effort de formation qu'a relevé le rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition risquent de ne pas porter leurs fruits. Seule la volonté politique de mettre un terme à ces pratiques pourra permettre d'éradiquer la culture de l'impunité au Burundi. Comme l'a noté le rapporteur spécial, « une tradition d'impunité est à la fois la manifestation et la cause des faiblesses institutionnelles ».

Recommandations

Amnesty International recommande l'adoption par le Conseil des droits de l'homme lors de la session actuelle d'une résolution sur la situation des droits humains au Burundi qui :

- Attire l'attention du Conseil de sécurité des Nations unies et des autres instances concernées sur le risque réel de détérioration rapide de la situation des droits humains au Burundi, et demande sans délai des mesures permettant de prévenir de nouvelles violations.

- Condamne fermement les violations des droits humains commises au Burundi, notamment la torture et les autres formes de mauvais traitements en détention, ainsi que le recours excessif à la force par la police, et engage les autorités burundaises à mener des enquêtes impartiales et indépendantes dans l'objectif d'amener les responsables présumés à répondre de leurs actes devant la justice.

- Garantisse que le Conseil des droits de l'homme soit tenu régulièrement informé de l'évolution de la situation sur le terrain, et demande ainsi notamment au haut-commissaire aux droits de l'homme des Nations unies de présenter un rapport écrit lors de la 31e session du Conseil, suivi d'un dialogue interactif, ainsi qu'un rapport écrit à la 33e session, suivi d'un dialogue interactif.

Le Conseil des droits de l'homme doit aussi se tenir prêt à convoquer rapidement un débat sur la situation des droits humains au Burundi si le contexte se détériorait, afin de pouvoir prendre les mesures s'imposant alors.

Amnesty International recommande en outre que le Conseil des droits de l'homme, ses États membres et ses États observateurs, demandent au gouvernement du Burundi de :

- Conduire sans délai des investigations indépendantes sur tous les cas signalés de violations des droits humains, et ouvrir des poursuites judiciaires contre les responsables présumés, y compris les membres de la hiérarchie en poste durant les événements qui ont donné des ordres illégaux ou n'ont pas empêché la perpétration de violations des droits humains.

- Relever de leurs fonctions les personnes soupçonnées d'avoir commis des crimes de droit international ou d'autres violations graves des droits humains, jusqu'à la conclusion d'enquêtes indépendantes et impartiales sur les accusations portées contre elles.

- Clarifier les différents statuts et la chaîne de commandement en vigueur dans les trois branches des forces de sécurité (police, armée et services du renseignement), et faire en sorte que la hiérarchie soit respectée.

- Veiller à ce que les victimes de violations des droits humains et leurs proches puissent obtenir pleine et entière réparation.

- Inviter les rapporteurs spéciaux des Nations unies sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, d'une part, et sur le droit de réunion pacifique et la liberté d'association, d'autre part, ainsi que le groupe de travail de l'Union africaine sur la peine de mort et les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires en Afrique, et la rapporteure spéciale de l'Union africaine sur la liberté d'expression et l'accès à l'information en Afrique à se rendre dans le pays.

- Inviter le rapporteur spécial des Nations unies sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, le groupe de travail des Nations unies sur les disparitions forcées ou involontaires ainsi que le président du Comité de l'Union africaine pour la prévention de la torture en Afrique à se rendre dans le pays.

- Respecter le droit à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique en autorisant les organisations de la société civile et les partis d'opposition à organiser et tenir des meetings, des rassemblements publics et des manifestations.

- Mener une enquête sur les destructions des stations de radio intervenues les 13 et 14 mai 2015, et entamer des poursuites judiciaires contre les responsables présumés.

- Modifier les lois organiques sur la police et l'armée afin de les rendre conformes aux normes internationales relatives aux droits humains.

- Veiller à ce que les forces de sécurité agissent dans le cadre des normes relatives à l'usage de la force et des armes à feu, afin de respecter et protéger le droit à la vie et à l'intégrité physique, conformément aux instruments internationaux, au Code de conduite des Nations unies pour les responsables de l'application des lois et aux Principes de base sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois.

- Veiller à ce que nul ne soit soumis à une détention arbitraire, secrète ou au secret, et à ce que les droits des détenus soient respectés en toutes circonstances conformément au droit international relatif aux droits humains.

Fin/

14 September 2015
AI Index: AFR 16/2439/2015

Human Rights Council should help prevent a human rights crisis in Burundi

Written statement to the 30th session of the UN Human Rights Council (14 September – 2 October 2015)

After more than a decade of relative peace and stability following the end of the civil war, Burundi is once again in the midst of political crisis and risks a return to internal armed conflict. The report of the Special Rapporteur on the promotion of truth, justice, reparation and guarantees of non-recurrence on his mission to Burundi[1] to this session highlights the need for serious efforts to redress past violations in order to end the tradition of impunity and protect human rights in the present and future.

[1] Report of the Special Rapporteur on the promotion of truth, justice, reparation and guarantees of non-recurrence, Pablo de Greiff, Addendum, Mission to Burundi (8–16 December 2014). UN document: A/HRC/30/42/ADD.1, of 10 August 2015

The Human Rights Council should take urgent measures to prevent further serious human rights violations in the country.

Background

On 26 April 2015, demonstrations against President Pierre Nkurunziza's decision to run for a third term in office broke out in the capital Bujumbura and continued until mid-June. Many Burundians saw this bid as unconstitutional and a violation of the provisions of the 2000 Arusha Agreement which brought an end to the country's civil war.

On 13 May, a group of military officers staged an attempted coup. After heavy fighting between their supporters and factions of the army loyal to the President, they announced the coup's failure the following day. On 25 June, General Philbert Habarugira, who participated in the failed coup, announced from exile in an online audio clip the intention to mount an armed rebellion against President Nkurunziza's government.

On 24 July, President Nkurunziza was declared the winner of the presidential elections, and on 20 August he was sworn in for a third term in office.

General Adolphe Nshimirimana, a former head of the intelligence services and close ally of the president, was assassinated on 2 August, and targeted killings of both ruling party and opposition members have continued into September.

Excessive use of force in policing demonstrations

Although preparations had been made to manage public assemblies during the 2015 electoral period, the government imposed a blanket ban on demonstrations. The protests that erupted in April were treated by the authorities as if they were an insurrection, which served only to escalate rather than defuse the protests.

Amnesty International documented the violent repression of protests by police in Bujumbura. They used excessive and disproportionate force, including lethal force, against protesters, at times shooting unarmed protesters running away from them. Even where children were present during demonstrations, police still failed to exercise restraint, and used tear gas and live ammunition. According to the United Nations Children's Fund, at least eight children have been killed during the current crisis.[2]

Little information is available on investigations into incidents linked to the protests. No victims or family members that Amnesty International interviewed had filed complaints with the police and several relatives and medical personnel described intimidation by security forces that made them fearful of bringing complaints.

Torture and other ill-treatment in detention

Both the Burundi National Police and the National Intelligence Services are responsible for the use of torture and other forms of ill-treatment in detention against opponents of President Nkurunziza since April 2015 to

[2] Amnesty International, *Braving Bullets – Excessive force in policing demonstrations in Burundi*, 27 July 2015, Index number: AFR 16/2100/2015.

extract forced confessions and to silence dissent. Amnesty International received testimonies from a human rights activist and a journalist detained due to their suspected participation in protests. They described being beaten with iron bars, electric cables and batons; receiving electric shocks; and being forced to sit in battery acid.

Some Burundian human rights activists and public officials told Amnesty International the practice of torture was on the rise in Burundi. In May and July 2015, Amnesty International interviewed 11 men who reported being subjected to torture and other ill-treatment in two different locations in Bujumbura. It also interviewed two other men who witnessed others being subjected to such treatment. These accounts and information from other reliable sources make it appear that the cases documented by Amnesty International are part of a much larger problem of torture and other ill-treatment in detention in Burundi.[3]

Crackdown on freedom of expression

The crackdown on independent media has escalated since the failed coup. On 13 and 14 May, the infrastructure of four independent radio stations was destroyed by unidentified individuals. The stations had previously been banned from broadcasting outside Bujumbura on 26 April. Burundian and international journalists have received threats from government officials. Newspapers can still operate, but under difficult circumstances. On 3 August, Pierre Claver Mbonimpa, a leading human rights defender, survived an attempted assassination by gunmen.

Parallel chain of command

Through interviews with Burundian policing experts and police officers, Amnesty International established that individuals in positions of power are bypassing the official police chain of command to give orders that violate regional and international human rights standards, including the right to life, to advance their own political or personal agendas. Efforts to reform the security sector and significant investment in training, as highlighted in the report of the Special Rapporteur on truth, justice, reparation and guarantees of non-recurrence, risk being undermined as long as these parallel command structures are allowed to operate. [4] Political will to end this practice is essential in order to end the culture of impunity in Burundi. As the Special Rapporteur noted, "a tradition of impunity is both a manifestation and a cause of institutional weaknesses."

Recommendations

Amnesty International recommends that the Human Rights Council (HRC) adopts a resolution about the human rights situation in Burundi at this session that:

- Draws the attention of the UN Security Council and other relevant bodies to real possibility that the human rights situation in Burundi will deteriorate rapidly and calling for urgent measures to prevent further human rights violations;
- Strongly condemns human rights violations committed in Burundi, including torture and ill-treatment in detention, and the excessive use of force by police, and urging the Burundian authorities to conduct impartial and independent investigations with a view to bringing those responsible to justice;

[3] Amnesty International, "Just Tell Me What to Confess To" - Torture and Other Ill-Treatment by Burundi's Police and Intelligence Service since April 2015, 23 August 2015, Index number: AFR 16/2298/2015 at: https://www.amnesty.org/en/documents/afr16/2298/2015/en/, [last accessed 12 September 2015].
[4] A/HRC/30/42/Add.1, 10 August 2015. See footnote 1.

- Ensures that the HRC be kept regularly informed of developments on the ground, including by requesting the UN High Commissioner for Human Rights to present a written report at the thirty-first session of the Human Rights Council, followed by an interactive dialogue, as well as a written report at the Council's thirty-third session, followed by an interactive dialogue;

The HRC should also stand ready to convene an urgent debate on the human rights situation in Burundi should the situation further deteriorate and with a view to taking further steps as appropriate.

Further, Amnesty International recommends that the HRC, its members and observer states urge the Government of Burundi to:

- Promptly and independently investigate all reports of human rights violations and prosecute those allegedly responsible, including the commanding officers in charge during the incidents who gave unlawful orders or failed to prevent violations of human rights.

- Remove from active duty anyone suspected of having committed crimes under international law or other serious human rights violations until the allegations against them have been independently and impartially investigated.

- Clarify the status and chain of command within the three security forces (police, army and intelligence services) and ensure that they are respected.

- Ensure that victims of human rights violations and their families can obtain full reparation.

- Invite the UN and the AU Special Rapporteurs on extrajudicial, summary or arbitrary executions, UN Special Rapporteur on Freedom of Association and Peaceful Assembly and the AU Special Rapporteur on Freedom of Expression and Access to Information to visit the country.

- Invite the UN Special Rapporteur on torture and other cruel, inhuman or degrading treatment or punishment, the Working Group on Enforced or Involuntary Disappearances and the AU Chairperson of the Committee against Torture in Africa to visit the country.

- Uphold the right to freedom of expression, association and peaceful assembly by allowing civil society groups and opposition parties to organize and hold meetings, public gatherings and demonstrations.

- Investigate and prosecute those responsible for the destruction of the radio stations on 13 and 14 May 2015.

- Amend the organic law on police and military to bring it into conformity with international human rights standards.

- Ensure that the security forces act in accordance with international standards regarding the use of force and firearms to respect and protect the right to life and physical integrity, in accordance with international

instruments, including the United Nations Code of Conduct for Law Enforcement Officials and the Basic Principles on the Use of Force and Firearms by Law Enforcement Officials.

- Ensure that no person is subjected to arbitrary, secret or incommunicado detention, and that the rights of detainees are respected in all cases in accordance with international human rights law.[5]

---

[5] Additional recommendations are made in the Amnesty International reports mentioned in footnotes 2 and 3 above.